

1- L'organisme de formation

CENTRE DES MUSIQUES ACTUELLES est un organisme de formation enregistré auprès de la DIRECCTE Nouvelle Aquitaine sous le n° 72640389464. Les formations et stages concernés par les présentes « conditions générales d'inscription et de vente » relèvent de l'une des actions de formation visées à l'article L. 6313-1 du Code du travail.

2- Inscriptions / Confirmation

Les demandes d'inscription sont effectuées en retournant le bulletin d'inscription, dûment rempli, à l'adresse qui figure sur celui-ci. L'inscription ne sera prise en compte que si toutes les rubriques de celui-ci sont renseignées et si les pré-requis sont satisfaits au moment de l'inscription. Les demandes non accompagnées du bulletin d'inscription ne peuvent être traitées. Le bulletin d'inscription, daté, signé par une personne habilitée et revêtu du cachet de l'entreprise ou de l'organisme vaut ordre de commande.

Le retour de la convention de formation dûment complétée et signée 1 mois avant la date de démarrage de la formation, vaudra inscription définitive.

3- Convocation

Pour toutes les formations, la convocation au stage est envoyée à l'entreprise environ un mois avant sa date de démarrage. Il incombe à l'établissement de transmettre cette convocation et/ou d'informer le(s) stagiaire(s) concerné(s).

4- Limitation des effectifs

Afin de permettre un bon fonctionnement pédagogique, l'effectif des participants à un stage est fixé à 3 participants minimum et limité à 10 personnes. Les demandes d'inscription, après étude, sont enregistrées suivant leur ordre d'arrivée.

5- Tarif/Facturation/Paiement

Le coût est indiqué sur la fiche de présentation de chaque formation ; il ne concerne que les frais pédagogiques, à l'exclusion de tout frais d'hébergement. Il s'agit d'un coût net (CMA est exonéré de TVA).

Le maintien du salaire, les frais d'hébergement et de restauration ainsi que les frais de transport sont à la charge des entreprises ou du stagiaire.

Toute formation fait l'objet d'un Contrat ou convention de formation, dans laquelle sont précisées les modalités de paiement de la formation, à savoir : Après un délai de rétractation mentionné sur la convention ou le contrat, un premier versement est effectué correspondant à 20% du total général de l'action.

A l'issue du stage, le paiement du solde s'effectue à réception de la facture.

Les paiements (acompte et solde) s'effectuent par chèque bancaire à l'ordre de CMA Formation Pro.

Dans le cadre d'une participation individuelle d'un stagiaire, un premier versement de 20% du total général de l'action est demandé au moment de l'inscription.

6- Evaluation

A l'issue de la formation, CENTRE DES MUSIQUES ACTUELLES délivre au stagiaire une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de la formation ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

7- Dédit/Abandon

En cas de désistement plus de 10 jours avant le début du stage, CENTRE DES MUSIQUES ACTUELLES ne facture pas.

En cas de désistement moins de 10 jours avant le début du stage, CENTRE DES MUSIQUES ACTUELLES facture à l'établissement ou au stagiaire en autofinancement 20% du montant total de l'action.

En cas d'absence d'un stagiaire, sans remplacement par une autre personne du même profil, de son établissement, CENTRE DES MUSIQUES ACTUELLES facture la totalité du montant de l'action ; il en est de même en cas de départ ou abandon d'un stagiaire en cours du stage.

8- Annulation de stage/Report

CENTRE DES MUSIQUES ACTUELLES se réserve la possibilité d'annuler un stage court ou une formation longue en raison d'effectif insuffisant. CENTRE DES MUSIQUES ACTUELLES se réserve également la possibilité de reporter un stage à des dates ultérieures. CENTRE DES MUSIQUES ACTUELLES se réserve le droit d'adapter les formations, les contenus en fonction des profils des participants et/ou des formateurs.

9- Locaux d'accueil /Règlement intérieur

L'établissement met à disposition des locaux assurés en responsabilité civile multirisques professionnels chez AVIVA Assurances 72 Allées de MORLAAS – Résidence Artigny 64000 PAU pour accueillir la formation conformément aux règles en vigueur. L'organisme de formation CMA se réserve la possibilité d'annuler la formation en raison de non-conformité(s) avérée(s) concernant la mise à disposition des locaux. Dans ce cadre les stagiaires sont soumis au règlement intérieur de l'établissement, pendant toute la durée de l'action.

Pour les formations en inter, les locaux accueillant sont situés au 14 rue Emile Garett 64000 PAU. Les stagiaires sont alors soumis au règlement intérieur de l'association CMA.



www.cma-pau.fr

Association loi 1901 - 14 Rue Emile Garett 64000 PAU – 05 59 40 85 93 – cma64pau@yahoo.fr

Siret 53985681500037 APE 8552Z

Numéro de déclaration d'activité enregistrée auprès du préfet de région nouvelle-aquitaine 72640389464